

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Désignation des représentants du conseil municipal au sein du conseil d'administration du centre communal d'action sociale

Séance du 21 mai 2015

Convocation du 15 mai 2015

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille quinze, le vingt et un mai à 19 h 40, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le quinze mai se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, MM. Jean-Philippe Allardi, Francis Brunelle, Mme Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Louis Oheix, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Bruno Philippe, Mme Claire Vigneron, MM. Jean-Pierre Riotton, Thierry Legros, Mme Pauline Schmidt, M. Xavier Tamby, Mmes Sakina Bohu, Claire Beillard-Boudada, M. Timothé Lefebvre, Mme Catherine Arnould, MM. Benjamin Lanier, Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras

Etaient représentés :

Mme Sylvie Bléry-Touchet par Mme Sakina Bohu,
Mme Liza Magri par Mme Claire Vigneron,
Mme Catherine Lequeux par Mme Chantal Brault,
M. Thibault Hennion par M. Timothé Lefebvre,
Mme Sophie Ganne-Moison par M. Benjamin Lanier,
M. Christian Lancrenon par M. Xavier Tamby

Etait excusé :

M. Othmane Khaoua

Secrétaire de séance :

M. Timothé Lefebvre

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 21 mai 2015

OBJET : Désignation des représentants du conseil municipal au sein du conseil d'administration du centre communal d'action sociale

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Philippe Laurent,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-33,

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment son article L 123-6, R 123-7 et R 123-9 et R 123-15,

Vu sa délibération du 5 mai 2014 fixant à huit le nombre de membres et portant désignation des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale,

Vu le courrier du 26 avril 2015 par lequel M. Hervé Douceron informe de sa démission à compter du 30 avril 2015,

Considérant que, suite à la démission d'un des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale, il y a lieu de procéder au renouvellement de l'ensemble des administrateurs,

Vu les candidatures de MM. Francis Brunelle, Mme Monique Pourcelot, M. Bruno Philippe, Mmes Catherine Arnould, Claire Beillard-Boudada, MM. Timothé Lefebvre, Othmane Khaoua, Benjamin Lanier, Mme Dominique Daugeras,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

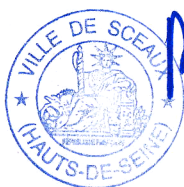
CONFIRME que le nombre de représentants du conseil municipal au sein du conseil d'administration du centre communal d'action sociale s'élève à huit.

DESIGNE MM. Francis Brunelle, Mme Monique Pourcelot, M. Bruno Philippe, Mmes Catherine Arnould, Claire Beillard-Boudada, MM. Timothé Lefebvre, Benjamin Lanier, Mme Dominique Daugeras en qualité de délégués du conseil municipal au sein du conseil d'administration du centre communal d'action sociale.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



Philippe Laurent